

POINT INFO

**Demande de mise à jour de
la carte d'ambulant**

NT/12/04/10

IMPRIME A UTILISER : cerfa de déclaration

Demande déposée simultanément ou séparément de la formalité modificative d'entreprise :

Pour un commerçant inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés :

- un extrait Kbis de moins de 3 mois
- 1 photographie d'identité récente en couleur
- le cas échéant, un pouvoir donné au mandataire
- restitution de la carte initiale
- une redevance de 15 euros

Pour un commerçant sous le régime de l'auto-entrepreneur :

- une attestation sur l'honneur de continuer à bénéficier du régime de l'auto-entrepreneur
- Justificatif relatif à la modification :

Pour un changement de nom, une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance, une copie du titre de circulation ou du titre de séjour du demandeur

Pour un changement de nationalité, copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, du titre de circulation ou du titre de séjour ou du certificat de changement de nationalité

Pour un changement de domicile, copie de la dernière quittance de loyer ou facture de gaz ou d'électricité, inscription sur la liste électorale, quittance d'assurance contre l'incendie ou autres assurances d'habitation

**Chambre de Commerce et d'Industrie
CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES**

6, Boulevard Belfort 6 80039 Amiens Cedex 1
Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
Tél : 03.22.82.22.42 ou 03.22.82.22.41
Fax : 03.22.82.22.95

Pour un changement d'activité, copie de la liasse de modification

- 1 photographie d'identité récente en couleur
- le cas échéant, un pouvoir donné au mandataire
- une copie de la déclaration d'inscription soit du site de l'auto-entrepreneur (URSSAF) ou du CFE de la CCI
- restitution de la carte initiale
- une redevance de 15 euros

Pour une société :

- une photographie d'identité récente en couleur
- restitution de la carte initiale
- un extrait K bis de moins de 3 mois
- le cas échéant un pouvoir donné au mandataire
- une redevance de 15 euros

POUR INFORMATION **RENOUVELLEMENT** DE LA CARTE TOUS LES **4 ANS** A
COMPTER DE SA DATE DE DELIVRANCE

**LE CFE NE RECOIT QUE SUR RENDEZ-VOUS OU
LE JEUDI APRES MIDI DE 14H00 A 16H30**

**Chambre de Commerce et d'Industrie
CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES**

6, Boulevard Belfort 6 80039 Amiens Cedex 1
Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
Tél : 03.22.82.22.42 ou 03.22.82.22.41
Fax : 03.22.82.22.95